CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 25 FÉVRIER 2020

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 25 février 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Hugo Guénette, Bernard Duffy, lesquels forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est absente : La conseillère Katy Barbe.

Est également présent le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2020-02-063 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 10.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-064 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, avec ses ajouts et ses retraits :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Pont Terjanian – Reporté
4- Location gratuite FQM – Reporté
5- Location gratuite Chambre de Commerce de la Vallée de la Gatineau – Reporté
6- Location gratuite TDS
7- Appel de candidatures en urbanisme
8- Résolution modifiant la résolution 2019-12-250 (Subvention rayonnage à la bibliothèque)
9- Résolution relative au poste de secrétaire du greffe
10- Contrat en lien à une demande de corrections par la MMQ
11- Résolution relative au vérificateur comptable – Reporté

12- Mandat à Me Marc Tremblay en lien avec l'employé 70-003
13- Mandat à Me Marc Tremblay en lien avec Madame Oakley
14- Mandat bris de borne fontaine
15- Période de questions
16- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-065 LOCATION GRATUITE TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gracefield de soutenir la MRC Vallée-de-la-Gatineau relativement à la Table de développement social et à ses œuvres sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT que la Table de développement social utilise gratuitement nos locaux au 2e étage de notre immeuble situé au 30, rue Principale, Gracefield (Québec), et ce, depuis octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser cette situation ;

CONSIDÉRANT aussi la demande de la TDS d'utiliser la salle du conseil au moins une douzaine de fois de janvier 2020 à juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'offrir gratuitement à la TDS l'utilisation de deux locaux au 2e étage de notre immeuble situé au 30, rue Principale, Gracefield (Québec), cela inclut l'utilisation des salles communes (toilettes et cuisine). La Ville assume également le chauffage, l'éclairage et l'entretien.

De permettre également à la Table de développement sociale d'utiliser gratuitement la salle du conseil quand celle-ci n'est pas utilisée par la Ville de Gracefield ou la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

D'exiger, au besoin, de la TDS une assurance locative ou tout autre élément visant à protéger les intérêts de la Ville de Gracefield en termes d'assurance.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-066 APPEL DE CANDIDATURES EN URBANISME

CONSIDÉRANT que Madame Véronique Larose, inspectrice en bâtiment et environnement a remis sa démission, laquelle sera effective le 20 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield doit combler un poste au service d'urbanisme sans plus attendre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser la direction générale à afficher un appel de candidatures en urbanisme, afin de combler les postes vacants soit, un poste d'inspecteur (rice) en bâtiment et environnement ainsi que un poste de Directeur (rice) en urbanisme. La direction générale doit procéder par affichage interne lorsque cela est requis par la convention.

Il est précisé que le poste sera inspecteur ou inspecteur adjoint, le tout selon l'expérience.

Sur réception des candidatures, la direction générale proposera aux membres du conseil, le poste qui sera comblé, selon les CVs reçus, l'intention du Conseil n'étant de combler qu'un seul de ces deux postes en urbanisme.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-067 RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION 2019-12-250 (SUBVENTION RAYONNAGE À LA BIBLIOTHÈQUE)

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield recevra une aide financière du programme Aide aux immobilisations pour couvrir une partie des frais liés à la réalisation d'Acquisition de rayonnages et d'équipements informatiques pour la bibliothèque de Gracefield ;

CONSIDÉRANT que les coûts du projet sont de 19 150 $ mais que les coûts admissibles sont de 18 792 $;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés aux logiciels informatiques et à leurs installations (341,19$) ne sont pas admissibles dans le cadre d'un projet visant uniquement l'achat d'équipements ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière que la Ville de Gracefield recevra est de 13 150 $ au lieu de 13 405 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que la Ville de Gracefield contribuera pour un montant de 6 000,21 $ au lieu de 5 745,21$ pour la réalisation du projet intitulé « Acquisition de rayonnages et d'équipements informatiques » pour la bibliothèque de la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-068 RÉSOLUTION RELATIVE AU POSTE DE SECRÉTAIRE DU GREFFE

CONSIDÉRANT que notre secrétaire du greffe par intérim a remis sa démission, laquelle sera effective le 3 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT que notre secrétaire du greffe est toujours en congé de maladie et que ce congé fut renouvelé pour une période de 8 semaines additionnelles, soit jusqu'au 20 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste sans plus attendre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'abord, d'offrir le poste de secrétaire du greffe (poste par intérim, en remplacement, à durée indéterminée) à l'interne, conformément à la convention collective présentement en vigueur ;

D'autoriser ensuite, la direction générale à examiner les curriculums vitae reçus lors des derniers affichages des postes de secrétaire du greffe et de commis classe de bureau – Classe 1 afin de planifier des entrevues et de trouver un(e) remplaçant(e) temporaire pour une durée indéterminée en remplacement de notre employée qui est actuellement en congé de maladie, telle personne sera proposée ultérieurement aux membres du conseil pour approbation.

À défaut, autoriser la direction générale pour lancer un appel de candidatures, afin de combler le poste de secrétaire du greffe, en remplacement à durée indéterminée, affichage externe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-069 CONTRAT EN LIEN À UNE DEMANDE DE CORRECTIONS PAR LA MMQ

CONSIDÉRANT le rapport reçu de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) ;

CONSIDÉRANT que des travaux correctifs doivent être effectués, à la bibliothèque municipale, à la clinique santé et au garage municipal ;

CONSIDÉRANT le rapport reçu du directeur des travaux publics, Monsieur Jocelyn Nault et l'estimé reçu de l'entreprise St-Jacques Électrique Enr. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser une dépense de 3 914,90$, taxes incluses, le tout auprès de St-Jacques Électrique Enr., pour des travaux électriques à la bibliothèque municipale, à la clinique Santé et au garage

municipal et en conformité avec l'estimé en date du 30 janvier 2020, tel estimé étant joint en annexe à la présente résolution.

Au besoin, d'autoriser également le remplacement de disjoncteurs au coût de 15 à 35 dollars par disjoncteur, plus 85$/heure pour le travail de l'électricien, le tout plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-070 MANDAT A ME MARC TREMBLAY EN LIEN AVEC L'EMPLOYÉ 70-003

CONSIDÉRANT que le dossier en lien avec l'employé 70-003 requiert les services d'un avocat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De retenir les services de Me Marc Tremblay, avocat de la firme Deveau Avocats, pour représenter la Ville de Gracefield, dans le dossier de l'employé 70-003, pour nous prodiguer des conseils et pour produire un avis écrit.

D'autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-071 MANDAT À ME MARC TREMBLAY EN LIEN AVEC MADAME OAKLEY

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a reçu une mise en demeure de la part de AAIDA SAIKALEY (OAKLEY), ayant un immeuble situé au 616-618 chemin du Lac-Pémichangan, Gracefield (Québec) par rapport à l'évacuation de l'eau provenant du chemin du Lac-Pémichangan ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a besoin des services juridiques pour ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De donner le mandat à Me Marc Tremblay, avocat de la firme Deveau Avocats, pour représenter la Ville de Gracefield dans le dossier de Madame Oakley pour le dossier de son terrain sur le chemin du Lac-Pémichangan (adresse civique du 616-618 de ce chemin).

D'autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

La présente résolution se fait sous réserve des droits de notre assureur de prendre le contrôle du présent dossier.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-072 MANDAT BRIS DE BORNE FONTAINE

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2019, un citoyen a frappé et endommagé une de nos bornes fontaines ;

CONSIDÉRANT les coûts importants qui seront nécessaires pour réparer cette borne fontaine, située au coin de la Route 105 et du chemin Blue Sea ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Gracefield de protéger ses intérêts dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De mandater le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour faire des représentations auprès de notre assureur ainsi qu'auprès de l'assureur de l'autre partie et auprès dudit fautif ;

D'obtenir un estimé desdites réparations au service de génie de la MRC-Vallée-de-la-Gatineau.

Si le dossier ne peut être réglé de manière consensuelle, de mandater les procureurs de la Ville de Gracefield, soit la Firme Deveau avocats.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions :

Aucune question n'est posée.

2020-02-073 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire et résolu,

De lever la séance, il est 20 h 20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire	Le Directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon
Maire